ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 56727

Texte de la question

M. Arthur Dehaine se référant à sa question écrite n° 44261 du 3 avril 2000 et à la réponse qu'il lui a faite le 7 août 2000 à l'égard de la mise en oeuvre de la réalisation à grand gabarit du canal Seine Nord, demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir lui préciser la date à laquelle le programme prioritaire sera engagé, ainsi que son contenu. Par ailleurs, à la suite de l'examen du projet de schéma de services de transport, il lui demande quelles en sont les conclusions.

Texte de la réponse

Le programme interrégional d'aménagement de l'Oise s'inscrit dans l'objectif d'un aménagement progressif de la liaison Seine-nord repris par le Gouvernement dans le projet de schéma de services collectifs de transports de marchandises. Ce programme, établi dans une logique de développement du transport fluvial, de sécurité des ouvrages de navigation et de lutte contre les inondations, et estimé à 650 millions de francs, comprend principalement la modernisation des barrages et des écluses sur l'Oise. Il s'inscrit donc dans une logique complémentaire de la démarche engagée dans le cadre de la charte Oise-Aisne entre l'Entente interdépartementale, maître d'ouvrage des travaux nécessaires pour réaliser des retenues en tête de bassin, Voies navigables de France, maître d'ouvrage de ce programme d'aménagement de l'Oise, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, en charge des aspects qualitatifs et quantitatifs de gestion de l'eau, et l'Etat, responsable de l'annonce des crues. A ce titre, la signature de cette charte était nécessaire pour finaliser la négociation engagée entre les régions Picardie, Ile-de-France et l'Etat sur le financement de ce programme de modernisation des barrages dont la réalisation sera confiée à l'établissement public Voies navigables de France. C'est à l'issue de cette négociation que la perspective de réalisation pourra être clarifiée. Par ailleurs, le projet de schéma de services de transport de marchandises est actuellement soumis à une consultation régionale. Concernant le tronçon central, entre Noyon et le canal Dunkerque-Escaut, dès lors que les hypothèques qui pesaient sur la réalisation du programme interrégional d'aménagement de l'Oise auront été levées, le choix d'un fuseau de tracé permettra de resserer les hypothèques sur les études à réaliser.

Données clés

Auteur : M. Arthur Dehaine
Circonscription : Oise (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56727
Rubrique : Transports par eau
Ministère interrogé : équipement et transports
Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 394

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE56727

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2615